

21 jan 2026 -08:00

Violences numériques dans les relations : une réalité préoccupante révélée par la première étude belge

L’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes publie aujourd’hui la première étude belge sur les violences numériques dans le cadre du dating et des relations entre partenaires ou ex-partenaires. Les résultats sont préoccupants. Ces violences touchent tant les femmes que les hommes. Les jeunes adultes (18-30 ans) et les personnes LGBTQIA+ sont particulièrement exposées. Mais bien qu’il s’agisse d’un phénomène répandu, peu de plaintes sont déposées auprès de la police.

L’étude a analysé les actes visant à nuire ou à contrôler un·e (ex-)partenaire via des outils ou plateformes numériques (réseaux sociaux, messageries, géolocalisation, applications bancaires, site de e-commerce etc.). Les questions portaient sur différentes formes de violences : cyberharcèlement, cybersurveillance, violences sexuelles numériques, violences économiques et administratives numériques et violences numériques par l’intermédiaire des enfants.

L’étude indique que les violences numériques apparaissent dès le début de la relation ou pendant le dating : « *Le contrôle numérique est parfois confondu avec l’inquiétude romantique, mais il peut être le signe avant-coureur d’une relation potentiellement toxique et violente* », explique Michel Pasteel, directeur de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes. Ces violences numériques peuvent se poursuivre bien après la séparation.

L’étude montre aussi que les jeunes adultes et les personnes LGBTQIA+ sont particulièrement exposé·e·s aux violences numériques en raison d’une plus grande utilisation des outils numériques dans les relations et le dating, ce qui favorise des formes de violences numériques. Pour les personnes LGBTQIA+, ces violences peuvent en outre s’appuyer sur des risques spécifiques, tels que l’outing ou l’exploitation de données personnelles sensibles, renforçant leur vulnérabilité.

Chiffres-clés

- 66 % des répondant·e·s ont subi des pressions pour envoyer des photos dénudées sur les applications de rencontre.
- 60 % des répondant·e·s ayant envoyé une photo dénudée via un site de rencontre en ligne indiquent avoir été ensuite menacé·e·s de sa diffusion. 55 % ont vu leurs images intimes diffusées sans consentement.
- 38 % des répondant·e·s indiquent avoir déjà été agressé·e·s verbalement via des messages privés par leur (ex-)partenaire.
- 39 % des répondant·e·s ont été confronté·e·s au contrôle ou au suivi de leurs activités en ligne sans leur consentement.
- 28 % des répondant·e·s ont déjà été confronté·e·s au contrôle numérique de leurs finances via des applications bancaires ou des sites web sans leur consentement.

Peu de plaintes déposées

Selon le type de violence, entre 2,5 et 5,1 % des victimes signalent les faits à la police par peur des

conséquences, des menaces de leur (ex-)partenaire, ou la crainte que la police minimise les faits. « *Nous devons reconnaître l'évolution technologique et prendre des mesures appropriées pour mieux protéger et soutenir les victimes de ces violences numériques. Les victimes doivent pouvoir être rassurées quant au fait que leurs plaintes seront prises au sérieux par la police, la justice et les services d'aide.* » souligne Michel Pasteel.

Mieux protéger les victimes de violences numériques : un défi commun

Pour répondre à cette problématique, l'Institut avance plusieurs recommandations :

- Renforcer la sensibilisation : au moyen de campagnes ciblées pour informer le grand public et les professionnels sur les formes de violences numériques et les sanctions pénales encourues.
- Former les acteurs de terrain : intégrer la dimension numérique dans les formations obligatoires pour la police, la justice et les services d'aide.
- Améliorer le soutien aux victimes : intégrer la prise en charge des violences numériques au sein des services d'aide aux victimes en veillant à intégrer également une assistance technique (sécurisation des appareils, suppression de contenus).
- Faciliter la collecte de preuves : mettre à disposition des outils simples et conformes au RGPD pour aider les victimes à documenter les faits.

À propos de l'étude

Réalisée par l'Université d'Anvers, l'Université de Gand et l'ULB, à la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, cette première étude belge de grande envergure sur ce sujet combine une enquête auprès de 3 000 personnes et des entretiens qualitatifs.

L'étude complète est disponible en français et en néerlandais sur le [site de l'Institut](#).

[↓ Télécharger l'étude](#)

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Porte-parole (FR)
+32 2 233 40 34
+32 479 25 04 41
veronique.debaets@iefh.be

Aline Defer
Contact presse
+32 2 235 55 20
aline.defer@igvm.be